

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes portant sur l'indicateur « émissions de CO₂ évitées » publié sur le site internet de la Compagnie de Saint-Gobain

Exercice clos le 31 décembre 2020



Rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes portant sur l'indicateur « émissions de CO₂ évitées » publié sur le site internet de la Compagnie de Saint-Gobain

Exercice clos le 31 décembre 2020

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la Compagnie de Saint-Gobain, nous vous présentons notre rapport sur l'indicateur « Emissions de CO₂ évitées » relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, présenté dans l'annexe au présent rapport, publié sur le site internet de la société.

Responsabilité de la société

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction Développement Durable / Construction Durable conformément aux deux protocoles méthodologiques internes « 2021_Methodological guide CO2 emissions avoided of Saint-Gobain solutions » et « 2021_Methodological guide 2- CO2 emissions avoided of Saint-Gobain solutions », disponibles sur demande auprès de cette même Direction.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que l'indicateur « Emissions de CO₂ évitées » qui sera publié par la société sur son site internet a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux protocoles méthodologiques internes mentionnés ci-dessous.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de développement durable.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et à la norme internationale ISAE 3000¹.

¹ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations sélectionnées auprès des directions en charge des processus de collecte de ces informations et, le cas échéant, auprès des responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des protocoles méthodologiques internes au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations sélectionnées et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations sélectionnées.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des informations sélectionnées au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Concernant l'indicateur « Emissions de CO₂ évitées », au niveau d'un échantillon représentatif de secteurs d'activités que nous avons sélectionnés (Bâtiment: France, Etats-Unis et Ukraine ; Techniques : toutes les entités), en fonction de leur contribution à l'Indicateur consolidé et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens afin de vérifier aux dires des experts de la société rencontrés la correcte application des protocoles méthodologiques internes et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs et les hypothèses sous-jacentes. L'échantillon d'entités ainsi sélectionné représente 100% des ventes des produits de type Techniques et 40% des ventes de l'ensemble des entités contribuant au calcul de l'indicateur pour les produits de type Bâtiment.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative ne peut être totalement éliminé.

Rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes portant sur l'indicateur « émissions de CO₂ évitées » publié sur le site internet de la Compagnie de Saint-Gobain
Exercice clos le 31 décembre 2020

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que l'indicateur « Emissions de CO₂ évitées », relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, présenté dans l'annexe au présent rapport et publié sur le site internet de la Compagnie de Saint-Gobain, a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux deux protocoles méthodologiques internes « 2021_Methodological guide CO2 emissions avoided of Saint-Gobain solutions » et « 2021_Methodological guide 2- CO2 emissions avoided of Saint-Gobain solutions »

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 5 octobre 2021

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Sattler
Associé



Emilie Bobin
Associée
Département Développement Durable

Rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes portant sur l'indicateur « émissions de CO₂ évitées » publié sur le site internet de la Compagnie de Saint-Gobain
Exercice clos le 31 décembre 2020

Annexe : indicateur faisant l'objet du présent rapport d'assurance modérée

- « Emissions de CO₂eq. évitées grâce à nos solutions vendues en 1 an (sur leur durée de vie) » relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2020 : 1258 tCO₂eq